Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260903-103092026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY DU 3 SEPTEMBRE 2026

... Date de convocation : 28 août 2026
Membres afférents au conseil municipal : : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes :15

L'An Deux Mille Vingt-Six, le trois septembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Didier GEORGELIN, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Laurent JOLEC, Grégoire MENGUY, Mmes Valérie PERENNEZ, Sylvie COINT, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE, Marie GARCIA COUILLAUD.

Absents : .....qui donne procuration à .....
.....qui donne procuration à.....

Secrétaire de séance : Mme PINABEL Océane a été élue.

1-: Objet : Inscription de crédits budgétaires nécessaires à l'enregistrement comptable d'un legs reçu par la commune, décision modificative.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a accepté, par délibération, le legs consenti à son profit par **M.GODEC Paul**, portant sur plusieurs parcelles agricoles.

La valeur globale des biens légués est fixée à **18 000 €**, conformément à l'acte notarié.

Afin de permettre l'enregistrement comptable de ces biens dans l'actif de la commune, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au **chapitre 041 – Opérations patrimoniales**, conformément aux indications du comptable public.

La présente décision modificative n'entraîne **aucune incidence sur l'équilibre réel du budget**, les crédits étant inscrits à due concurrence en dépenses et en recettes d'investissement.

Modifications budgétaires

Section	Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Investissement	Chapitre 041 – Compte 2111	**18 000 €**	Chapitre 041 – Compte 10251	**18 000 €**
Total		**18 000 €**		**18 000 €**

Après adoption de la décision modificative

Une fois la présente décision modificative votée et enregistrée dans le budget, il sera procédé à l'émission :

- de mandats d'ordre budgétaire au **compte 2111 – chapitre 041**, correspondant à l'entrée des parcelles dans l'actif de la commune ;
- de titres d'ordre budgétaire au **compte 10251 – chapitre 041**, en contrepartie.

Lorsque plusieurs parcelles cadastrées distinctement sont concernées, les écritures seront individualisées conformément aux numéros d'inventaire des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260903-103092026-DE

- **APPROUVE** la décision modificative n° … au budget communal de l'exercice 2026 ;
- **INSCRIT** 18 000 € en dépenses d'investissement au chapitre 041, compte 2111 ;
- **INSCRIT** 18 000 € en recettes d'investissement au chapitre 041, compte 10251 ;
- **CONSTATE** que cette modification est équilibrée en dépenses et en recettes d'investissement.

Validé à l'unanimité

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor